

Publié le 12 juillet 2024

En termes de RSE, Tours Evènements ne veut pas « faire les choses à moitié »

La Spl Tours Evènements est devenue entreprise à mission en 2021. Elle est la première à s'être résolument engagée dans cette voie dans le secteur évènementiel. « Notre activité est impactante », affirme Géraud Laniece, son directeur général, actant ainsi le fait que « l'entreprise doit impérativement, de la gestion des déchets à la sobriété énergétique, chercher à limiter son impact, voire le compenser, dans son quotidien ».



Pas simple de concilier l'activité évènementielle et une dynamique RSE à la fois interne et susceptible d'être vue et appréciée par les prestataires extérieurs. C'est en tout cas la manière de faire qui prévaut à <u>Tours Evènements</u>. « La pierre angulaire de notre action RSE est l'obtention en 2019 de la norme ISO 20121, « Système de management responsable appliqué à l'activité évènementielle. Le passage vers l'entreprise à mission en a découlé naturellement car il a permis de positionner nos engagements en adéquation avec notre écosystème », explique Géraud Laniece, le DG de la Spl. « L'objectif était d'avoir une réflexion plus ouverte vers l'extérieur, le territoire et son rayonnement, avec un message clair pour nos parties prenantes : nous faisons rayonner le nom de notre territoire mais ce rayonnement sera responsable ou ne sera pas », assure-t-il.

Une Spl très proactive

L'Epl a commencé a donc saisi la balle au bond de la **loi Pacte** pour aller plus en avant dans cette responsabilisation. Dès 2021, les statuts de l'entreprise ont été modifiés pour répondre aux exigences de la loi. **Trois rapports de mission ont donc été rédigés depuis**, poursuivant trois objectifs précis : favoriser des activités et des événements au service de son territoire et de son rayonnement ; participer à la transition écologique de sa destination ; promouvoir la solidarité, l'inclusion et le bien-être au sein de son écosystème. « **On ne veut pas faire les choses à moitié**. Nous voulons évaluer les impacts de chaque manifestation pour mieux les compenser ».

La dynamique continue du tourisme d'affaire

En termes d'impact, en 2023, chaque objectif a fait l'objet d'analyses circonstanciées. Par exemple, pour le premier, « nous travaillons en collaboration avec **l'observatoire du tourisme**

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



départemental qui mesure le nombre de nuitées générées par les manifestations organisées ou accueillies par Tours Evénements. De 17 000 nuitées en 2019, nous sommes passés à 26 000 nuitées en 2022 et 46 000 nuitées en 2023. Conséquence directe pour les acteurs du tourisme d'affaire : plus de 41M€ de retombées économiques directes ou indirectes sur le territoire », explique le directeur.

8 000 repas en redistribution alimentaire en 2023

Sur l'objectif de transition écologique, « l'exemple le plus parlant est celui des **100 000 m² de moquette** que nous utilisons annuellement pour l'organisation de nos évènements. En 2019, quasiment 100 % étaient envoyées en déchetterie pour être enfouis. En 2021, elles n'étaient plus que 43,6 %. Nous sommes descendus à 17 % en 2023. Aujourd'hui, **toutes les moquettes en bon état sont redistribuées, les autres sont valorisées** ». Enfin, en termes de promotion de la solidarité, de l'inclusion et du bien-être au sein de l'écosystème tourangeau, « **la redistribution alimentaire a été mise en place alors qu'elle était inexistante en 2019** : 1,2 tonne d'aliments a été redistribuée à des associations en 2021, puis près de 3,2 tonnes en 2023, soir l'équivalent de près de 8 000 repas ».

« Traduire en termes d'impact RSE »

C'est donc bel et bien une philosophie d'entreprise sur laquelle s'appuie la Spl. « Tout comme la norme ISO20121, pour laquelle nous sommes certifiés, la mission repose sur le principe de l'amélioration continue et la notion de progression, et nécessite donc constamment de se remettre en question. Arrivés à un niveau de maturité conséquent sur les items et leviers identifiés pour atteindre les objectifs fixés, nous nous devons de redéfinir notre trajectoire. Notre progression est donc conforme à notre feuille de route et en l'occurrence pour 2024, nous poursuivrons notamment notre réflexion initiée sur la détermination d'indicateurs d'impact, car c'est là une notion fondamentale pour la mission : il ne s'agit pas de récolter simplement des données chiffrées, nous nous devons de les traduire en termes d'impacts RSE », conclut le directeur.

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2